



### > Les MISSIONS

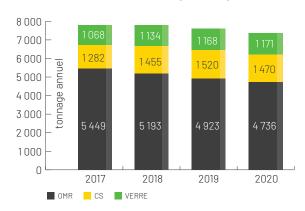
Le Service Public d'Élimination des Déchets (SPED) est un service public géré en régie par la Communauté de Communes de Pleyben, Châteaulin et Porzay (CCPCP) et doté d'un budget autonome. Il a pour mission :

- La collecte en porte à porte (ou par point de regroupement) ou apport volontaire des ordures ménagères résiduelles et leur traitement
- La collecte en porte à porte (ou par point de regroupement) ou en apport volontaire des emballages ménagers recyclables et papiers, leur transfert, leur tri et leur conditionnement (centre de tri)
- La collecte en points d'apport volontaire du verre
- La collecte en points d'apport volontaire des textiles, linges et chaussures
- La gestion des déchèteries communautaires (Châteaulin, Pleyben et Plonévez-Porzay)
- La distribution, récupération et maintenance des équipements de pré-collecte (conteneurs à déchets) des habitants et des professionnels
- La gestion technique, financière et administrative du SPED

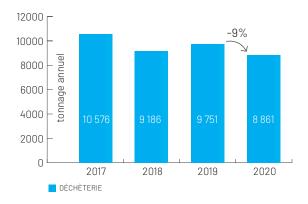
# PÔLE ADMINISTRATIF PÔLE COLLECTE PÔLE DÉCHÈTERIE 4 AGENTS 14 AGENTS 5 AGENTS

### > La COLLECTE

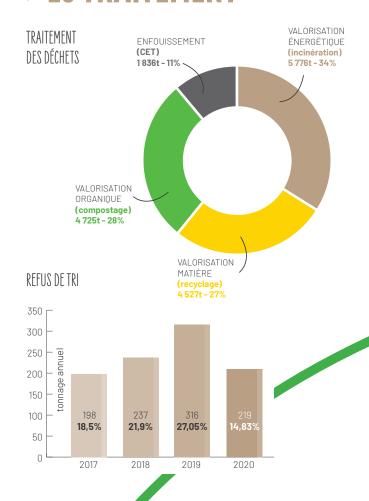
#### ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2017 (EN TONNES)



### ÉVOLUTION DES TONNAGES EN DÉCHÈTERIE DEPUIS 2017 (EN TONNES)

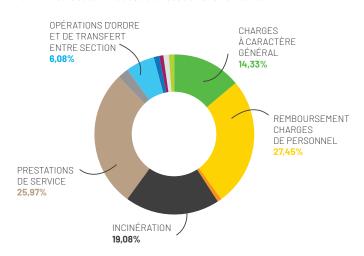


### > Le TRAITEMENT

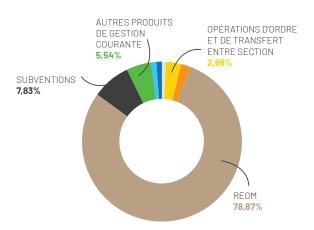


# > Les indicateurs FINANCIERS

RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



#### RÉPARTITION BUDGÉTAIRE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### > Les PERSPECTIVES 2021

- Réorganisation du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED);
- Mise en place du partenariat avec TY LIEN;
- Étude pour la réorganisation du Service Public d'Élimination des Déchets (SPED);
- Étude sur le tri à la source des biodéchets ;
- Étude du réaménagement de la déchèterie de Plonévez-Porzay ;
- Mise en place du contrôle d'accès pour les 3 déchèteries du territoire ;
- Développement de la communication :
- . Réalisation d'un guide de tri ;
- . Distribution des collerettes pour les refus de collectes ;
- . Conférence de presse ;
- . Mise en place de l'application CITYKOMI.
- Règlement des déchèteries ;
- Règlement de la collecte des déchets ménagers et assimilés.
- Élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés.



# > Rappel des CONSIGNES DE TRI

- Tous les emballages se trient!
- Pas besoin de les laver, il vous suffit de les vider.
- Les déchets recyclables doivent être **déposés en vrac**, sans être emboités, dans votre poubelle iaune.



## ATTENTION ATTENTION

Les produits d'hygiène (mouchoirs, couches, lingettes, masques, etc.), les opercules en aluminium (opercule de yaourt), les objets en plastique (brosses à dents, jouets, pots de fleur, etc.) se jettent dans LA POUBELLE VERTE!

